


CALENDRIER 2020 - 2021

de la formation conduisant à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)

De juillet à septembre	<p>SÉLECTION DES DOSSIERS : Période de dépôt des demandes de pré-inscription administrative en Formation Complète (FC) et par la voie de validation des acquis (VA) (cf. page 21 du guide de la formation) :</p> <p>→ du mercredi 01 juillet 2020 au lundi 07 septembre 2020 (minuit, dernier délai) → en format numérique à l'adresse : hmonp.ensab@rennes.archi.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attention, pas d'envoi via une plateforme, par ex : wetransfert... • Un accusé de réception vous sera transmis ultérieurement • Pour les demandes en Validation des Acquis : un chèque de 37 € doit être transmis au Pôle HMONP parallèlement à la demande par voie postale <p> Les dossiers de pré-inscription administratives transmis à l'ENSAB ne valent pas admission.</p> <p>Étude des demandes de pré-inscription administrative en VA et en FC par la commission Notification de l'avis de la commission</p>	Semaine 39
Octobre	<p>Période possible pour le démarrage de la mise en situation professionnelle (MSP)</p> <p>-----</p> <p>Deuxième phase d'inscription (seulement si capacité d'accueil non atteinte lors de la première sélection des dossiers)</p> <p>Notification d'inscription pour la deuxième phase d'inscription</p> <p>-----</p> <p>Enregistrement des inscriptions administratives et paiement sur Taïga</p>	01/09 au 01/11 Semaine 40 07/10 au 14/10
Novembre	<p>Période du circuit de signature du protocole de formation et de la convention tripartite</p> <p style="text-align: center;">Formation théorique session 1 (37h30)</p>	15/10 au 15/11 02/11 au 06/11
Janvier	Formation théorique session 2 (37h30)	18/01 au 22/01
Mars	Formation théorique session 3 (37h30)	15/03 au 19/03
Mai	Formation théorique session 4 (37h30)	17/05 au 21/05
	Cours en visio : les 04/12, 05/02, 05/03, 09/04, 04/06	
Juin	<p>Remise du portfolio de formation au directeur d'études. 14/06</p> <p>Remise du mémoire professionnel au directeur d'études. 21/06</p> <p>Remise du mémoire professionnel au format numérique de 4 MO maximum au pôle HMONP : hmonp.ensab@rennes.archi.fr (rapport du suivi de la MSP complété et signé par le tuteur joint en annexe obligatoirement) 05/07</p>	
Septembre	Jurys de soutenance HMONP	Dates à définir
Octobre	Si ajournement, remise du complément au mémoire professionnel au Pôle HMONP (fichier numérique)	Dates à définir